

La parole est à vous : courrier des lecteurs

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **23 (1993)**

Heft 11

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Plus fort encore...

Concerne l'article «**Tondus, mais un peu responsables**»... dans le courrier des lecteurs 7/8, juillet/août, signé A. Gonthier.

Dans ce courrier, vous faites allusion à la part de votre budget que vous allez désormais consacrer à votre assurance maladie. Vous en êtes à Fr. 300.- par mois, ce qui fait que avec votre épouse, vous allez amputer vos revenus de Fr. 7200.- par an.

Et bien cher Monsieur, il y a plus fort. Lorsque l'un des conjoint est un malade chronique, en clinique donc, il y a approximativement cette prime de Fr. 275.- par mois, soit environ Fr. 550.- pour le couple. En plus il y a la franchise de Fr. 150.-, Fr. 300.- si l'autre conjoint doit aussi se faire soigner et en plus, dès le 1^{er} janvier 1993, les assurances ont supprimé l'indemnité complémentaire obligatoire en 1992, de Fr. 40.- par jour qui est mise à la charge de l'assuré, ce qui fait un **total de Fr. 21 500.-** ($2 \times 275 \times 12 = 6600 + 2 \times 150 = 300 + 365 \times 40 = 14 600$) plus encore la participation, pour le conjoint non hospitalisé.

Tout ceci en dehors des dépenses du ménage. Je précise encore que l'on a attendu 6 mois avant de nous envoyer les factures, et que nous n'avons pas été avertis. La solidarité prêchée par les caisses, n'est qu'une propagande autour des primes. Si à l'inverse, je ne suis pas malade et que je supprime ma prime ou une partie de celle-ci, cela ne passera pas.

D'autres détails pourraient encore alimenter ce chapitre, mais je m'en passe pour l'instant.

Ceci dit, j'ai trouvé votre article très intéressant et je ne peux que l'approuver.

Il est vrai que, pour les «Décideurs» d'aujourd'hui, qui prennent ces mesures, ces chiffres sont dérisoires!

H. Schorpp

Fosse aux (pauvres) ours...

Berne! En plus de ses monuments, de ses musées et de son charme très particulier, notre capitale offre également à ses visiteurs un petit jardin zoologique fort plaisant pour ses hôtes, et agrémenté de la fraîcheur de l'Aar voisine. Mais, comment ne pas s'étonner de trouver, un peu plus haut, des ours bruns reclus dans une fosse profonde, austère et peu spacieuse, n'ayant à leur disposition qu'un tronçon d'arbre sec, quelques pneus usés pour le «jeu», un maigre filet d'eau, et le seul droit de tourner en rond à longueur de journée au-dessous de la frange mouvante des touristes qui les gratifient, ici et là, d'un jet de carottes, ou d'autres menues friandises vendues par le kiosque voisin? Lors de ma récente visite en ce lieu, un Bernois de souche, à qui j'avais fait part de ma consternation, m'a vertement rétorqué que ces plantigrades étaient très heureux parce qu'ils vivaient de cette manière depuis la fondation de Berne... comme si un mode d'esclavage pouvait devenir un plaisir avec le temps! Mais voici la raison de ma missive: j'ai appris récemment que la ville de Singapour disposait d'un zoo - un modèle du genre - où tous les animaux vivent en liberté sur un terrain bien aménagé et sans clôture, les différentes espèces n'étant séparées les unes des autres, et du public, que par un fossé. Ne pensez-vous pas qu'il serait grand temps de revoir la situation des ours bernois, en nous inspirant de cet exemple? Ces ours ont suffisamment sacrifié à la patience jusqu'ici pour le maintien d'une tradition aussi archaïque que barbare. Votre avis et quelques informations sur le zoo de Singapour nous intéresseraient.

André Lathion, Genève

Effectivement, le zoo de Singapour est exceptionnel dans le monde. Les animaux sont en liberté dans des espaces qui leurs sont réservés. C'est dommage que

les prospectus touristiques de cette belle ville d'Extrême-Orient ne le mentionnent pas spécifiquement. Nous avons constaté combien ces animaux étaient à l'aise de ne pas connaître les barreaux et les cages. Nos lecteurs pourront s'en rendre compte d'eux-même si leurs pérégrinations les emmènent à Singapour. Nous n'avons cependant pas eu l'occasion de connaître les conclusions des initiateurs de cette formule sympathique au lendemain de notre visite dans ce site bien particulier il faut le dire. Quant à la fosse aux ours de Berne, il nous serait bien difficile d'émettre un jugement sans prendre l'avis des spécialistes en la matière...

(réd.)

Un fidèle abonné

Je vous avise que je n'ai pas reçu le journal Aînés du mois de septembre 1993. Je vous prie de l'envoyer le plus vite possible car j'aime bien le lire et je suis abonné depuis 20 ans.

Fernand Chapatte
2882 Saint-Ursanne/Jura